

AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

AVIS AUX IMPORTATEURS DE PRODUITS ORIGINAIRES DU KOSOVO

L'attention des opérateurs est appelée sur la publication au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) L 71 du 16/03/2016 de **l'Accord de stabilisation et d'association entre l'Union Européenne, la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Kosovo, d'autre part.**

Cet accord prévoit un démantèlement tarifaire progressif ainsi que l'application des règles d'origine prévues par la **Convention régionale pour les règles d'origine paneuromed.**

Les préférences autonomes prévues par le règlement (CE) n° 1215/2009 publié au JOUE L 328 du 15/12/2009 et prolongées jusqu'au 31 décembre 2020 par le **règlement (UE) n° 2015/2423 publié au JOUE L 341 du 24/12/2015 demeurent également en vigueur.**